



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC D'ARTHABASKA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #3 - Monsieur Eric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-11-370 / RENCONTRE ANNUELLE DES MUNICIPALITÉS AMIES DES ENFANTS-15E ANNIVERSAIRE DE MAE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est accréditée comme Municipalité Amie des Enfants (AME)

**CONSIDÉRANT QUE** l'invitation adressée par la chargée de Projet-Enfant et Jeunesse de l'espace Muni pour la participation à la rencontre annuelle des Municipalités Amies des Enfants le 15 novembre 2024 à la Salle de l'édifice Paul-Benoit, 107 rue de la Salle, Deschambault Grondines.

**CONSIDÉRANT QU'IL Y** a lieu de désigner deux membres pour prendre part à cette activité pour le compte de la municipalité de Saint-Valère

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Eric Morissette et résolu unanimement :

- **QUE** soient désignés le conseiller Guy Dupuis et la conseillère Claudia Quirion à prendre part à la rencontre annuelle des Municipalités Amies des Enfants (AME) qui se tiendra le vendredi 15 novembre 2024 à la Salle de l'édifice Paul-Benoit, 107 rue de la Salle, Deschambault Grondines.
- **QUE** la Direction Générale de la municipalité de Saint-Valère se charge des frais d'inscriptions qui sont de 68\$ chacun plus taxes
- **QUE** Soient remboursés les frais de kilométrage aux participants sur présentation de leur rapport selon la politique en vigueur au sein de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 7 novembre 2024.

  
Karl Peguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier